YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/MG/EDC

DECISION N° 2007/103

OBJET : Contrat de prestations de services relatif aux travaux de désamiantage d'une zone de la PMI conclu avec la société SOGEDEC.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 210.000 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à un désamiantage du bâtiment de la PMI, 1 rue Pierre Loti à Yerres,

CONSIDERANT que le montant estimé de la prestation (9.600 € H.T) étant inférieur au seuil des 210.000 € H.T, la Personne Responsable du Marché a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que les Services Techniques ont demandé un devis à trois sociétés : Sogedec, Asteck et Kaefer Wanner, par courrier en date du 5 février 2007,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 9 mars 2007 à 17 heures

CONSIDERANT que les trois candidats ont répondu et que les offres ont été analysées par les Services Techniques,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOGEDEC sise ZA Courtaboeuf – 8 avenue du Parana – 91952 COURTABOEUF Cedex est la mieux-disante au titre de l'exécution du présent contrat,

- DECIDE -

DE CONCLURE et DE SIGNER avec la société SOGEDEC sise ZA Courtaboeuf – 8 avenue du Parana – 91952 COURTABOEUF Cedex un contrat de prestations de services relatif aux travaux de désamiantage d'une zone de la PMI à Yerres,

DIT que le montant des prestations s'élève à 6.750,00 € H.T soit 8.073,00 € T.T.C.,

DIT que le contrat prendra effet à sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Fait à YERRES, le 23 mars 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération